

PASTORALE SANTE

LE SACREMENT DES MALADES



« L'un de vous se porte mal ? Qu'il prie.
Un autre va bien ? Qu'il chante le Seigneur.
L'un de vous est malade ? » (Jacques 5, 13)

Il est demandé à ceux qui désirent
recevoir l'onction des malades

DE S'INSCRIRE AU PLUS TARD
DIMANCHE 5 FEVRIER
AUPRÈS DE

Sœur Éliane Loiseau, coordinatrice

Téléphone : 01.48.40.64.13 – 07.86.29.43.63

Email : e.loiseau2014@orange.fr

Proposer ou demander le « sacrement des malades » ...

Pourquoi ?

- † Pour être réconforté dans la souffrance
- † Pour se sentir soutenu dans l'épreuve ...
- † Pour recevoir la paix du Christ Ressuscité ...
- † Pour être renouvelé au cœur de ma
maladie, dans ma relation à Dieu, aux autres ...
- † Pour faire l'expérience de Dieu venu guérir
les malades et les pécheurs ...



* Dans la lettre de Saint Jacques, on lit que
l'onction doit être donnée aux malades pour
que le Seigneur les sauve et les relève.
On doit donc veiller à donner ce sacrement à
ceux dont la santé commence à être fragilisée
par la maladie ou la vieillesse.

* L'Onction peut être donnée avant
une intervention chirurgicale grave.

**Le « sacrement des malades » est donné comme un signe
de la tendresse de Dieu pour la personne qui souffre ...**

◆ Jésus a aimé les malades ...

« Il prend la main de l'enfant et lui dit : 'Talitha Qoum', ce qui
veut dire: « Jeune fille, je te le dis, lève-toi ! » (Marc 5,41)

*Si l'un de vous est malade, qu'il appelle ceux qui
exercent dans l'Église la fonction d'Anciens : ils
prieront sur lui après lui avoir fait une onction
d'huile au nom du Seigneur.*

*Cette prière inspirée par la foi sauvera le malade :
le Seigneur le relèvera et s'il a commis des péchés,
il recevra le pardon. (Jacques 5, 14-16)*